

COVID-19

Artisans, Entreprises de Proximité et Professions Libérales de l'Ariège

CIRCULAIRE

JOURNALIÈRE

DU 23 AVRIL 2020



**Les 5000 masques
ENS 2 lavables
commandés sont arrivés !**



U2P

union
des entreprises
de proximité
de l'Ariège

Métiers des Services, de l'Alimentaire, des Professions Libérales
du Bâtiment, des Travaux Publics et du Paysage

Les 5000 masques ENS2 commandés sont arrivés aujourd'hui.

Les entreprises qui ont envoyé leur bon de commande vont recevoir un mail avec la facture sur laquelle sera précisée la date et le créneau horaire pour le retrait.

Pour celles qui n'ont toujours pas passé commande, vous pouvez toujours le faire en téléchargeant le bon de commande et le renvoyant complété avec votre RIB pour le prélèvement.

BON DE COMMANDE

Rappelons que les masques sont aux normes ENS2, antimicrobiens et lavables (voir notice au dos du bon de commande).

Nous faisons et ferons notre maximum pour vous accompagner au mieux !

Vincent PEREZ

1. Défendre les entreprises de proximité, encore et toujours !
2. Veille juridique de la FNA
3. Marchés et Halles Fermières, laissons nos métiers de bouche travailler !
4. Les Aides de la communauté d'agglomération FOIX VARILHES
5. Bénéfice du fonds de solidarité par les gérants minoritaires titulaire d'un contrat de travail à temps complet
6. Reprendre l'activité ou pas ? les vraies questions que se posent les professionnels....

→ **FACE AU CORONAVIRUS,
NOUS PROTÉGEONS
AUSSI LA SANTÉ
DE NOS ENTREPRISES.**

NOUS AVONS OBTENU



L'aide de 1500 € du Fonds de Solidarité.

- La baisse du seuil de perte de C.A. (de 70 % à 50 %).
- L'élargissement aux entreprises en difficulté.
- Une aide complémentaire de 2000 à 5000 €.



L'aide de 1250 € de la Sécu des Indépendants.

- Le cumul avec le Fonds de Solidarité.
- L'absence de démarche à effectuer.

NOUS CONTINUONS D'AGIR POUR OBTENIR

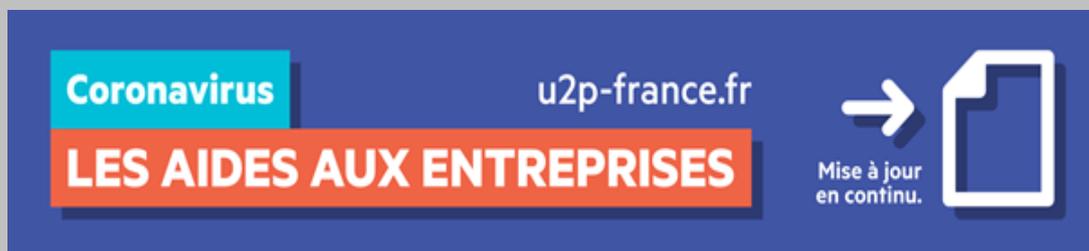


- **La suppression des charges** qui menacent nos entreprises.
- **L'augmentation du contingent d'heures supplémentaires** entièrement défiscalisées et exonérées de charges sociales.

**VOUS REPRÉSENTER
VOUS DÉFENDRE
VOUS ACCOMPAGNER**



Consultez le document de l'U2P actualisé sur les aides aux entreprises en cliquant sur l'image



Consultez le site du conseil Régional Occitanie, pour les aides spécifiques en cliquant sur l'image

#SolidariteOccitanie

COVID-19

Suivez aussi l'actualité sur nos réseaux sociaux

Adresse des pages FACEBOOK :

[U2P de l'Ariège](#)

[CAPEB Ariège](#)



1. Défendre les entreprises de proximité, encore et toujours !

INFORMATION
CAPEB
CNATP
CGAD
CNAMS
UNAPL

Depuis le début de cette crise, l'ensemble des composantes le l'U2P de l'Ariège (CAPEB, CNATP, CGAD, CNAMS et UNAPL) redouble d'activité pour défendre, pas à pas, les entreprises de proximité.

Tous nos efforts sont tournés vers quelques objectifs précis :

- **Faire évoluer, simplifier et réorienter les mesures de soutien de l'Etat et de la Région Occitanie, pour qu'elles puissent répondre aux réalités de nos entreprises et aux besoins concrets.**
- **Proposer d'autres mesures qui nous semblent essentielles pour nos secteurs d'activité traversent cette crise dans les meilleures conditions possibles.**
- **Annulation des charges et des cotisations. Les reports sans capacité de production ne sont que des chimères. C'est comme construire un pont qui finit dans le vide !**
- **Demander aux collectivités territoriales de supprimer les taxes aux entreprises (CFE, Taxe Locale sur les Publicités Extérieures, la Taxe de Séjour, le Droit de terrasse, Droit de place pour les marchés, ...).**
- **Favoriser toutes les initiatives pour la reprise ou la continuité des activités : Maintien des marchés, intégration des artisans aux marchés de substitution, obtention de matériel de protection pour la sécurité sanitaire des professionnels et de leurs clients.**
- **Intervenir pour la reprise des approvisionnements, l'ouverture des déchèteries, des autorisations administratives (Permis, voirie, SPANC, ...), de tous les acteurs des filières d'activité pour rendre possible la reprise d'activité.**
- **Etudier avec tous les décideurs les conditions et moyens à mettre en œuvre pour une relance économique efficace et une reprise active de la consommation.**

Pour tous ces sujets, nous avons besoin de vos idées, d'une connaissance détaillée de vos situations particulières, que nous puissions connaître précisément les problématiques rencontrées par vos entreprises.



AIDEZ NOUS A VOUS AIDER !

Merci de prendre quelques minutes pour y répondre en cliquant sur lien ci-dessous.

[ACCEDEZ A L'ENQUETE](#)

Les données transmises seront, bien entendu, **anonymisées**.

Nous comptons sur votre mobilisation !

2. Note juridique de la FNA

INFORMATION
FNA
Métiers
de l'Automobile

[TELECHARGEZ LA VEILLE JURIDIQUE DU 22 AVRIL 2020](#)

[TELECHARGEZ LA VEILLE JURIDIQUE DU 23 AVRIL 2020](#)

3. Marchés et Halles Fermières, laissons nos métiers de bouche travailler !

INFORMATION
CGAD

Depuis des jours, nous alertons la préfecture sur une situation rencontrée par de nombreuses entreprises artisanale des métiers de bouche et de l'alimentaire. Il y a encore beaucoup de marchés qui sont interdits sur le département et, curieusement, la préfecture autorise des « halles fermières » initiées par la chambre d'agriculture. Dans de nombreux cas, les artisans bouchers, charcutiers, crémiers, volaillers, ... sont exclus de ces dispositifs de substitution aux marchés de plein vent.

On ne peut pas demander à des secteurs d'activité de continuer à travailler et, en même temps, les en empêcher ! De plus, quelle différence y-a-t-il entre l'organisation d'un marché et d'une halle fermière d'un point de vue sécurité sanitaire, raison de l'interdiction des marchés de plein vent.

Une décision aussi injuste qu'illogique. Nous avons alerté à la demande de nombreux collègues, les services de l'Etat pour intervenir rapidement sur ce sujet.

On a rappelé que l'objectif n'est pas d'empêcher les producteurs de travailler et encore moins d'opposer un secteur à une autre, tous deux acteurs essentiels des filières alimentaires. Il serait irresponsable laisser perdurer ces situations et de sacrifier les entreprises artisanales des métiers de bouche dont certaines réalisent la totalité ou une part importante de leur chiffre d'affaires sur ces marchés.

Nous avons besoins de vos témoignages pour agir plus efficacement auprès des décideurs publics :

- **Marchés annulés**
- **Marchés annulés et remplacés par des halles fermières**
- **Halles fermière où les métiers de bouche artisanaux sont exclus**

Merci de nous envoyer les informations à contact@u2p09.fr

Toutes les sources resteront confidentielles.

4. Les Aides de la communauté d'agglomération FOIX VARILHES

Vous trouverez ci-après le lien qui vous permettra de prendre connaissance des mesures prévues par la Communauté d'Agglo de Foix Varilhes. L'U2P de l'Ariège salue cette initiative en espérant qu'elle sera suivie par de nombreuses autres décisions et Communautés de Communes.

https://www.agglo-foix-varilhes.fr/fichiers/documents/ACTUALITES/covid-19/communique_avril_plan_de_soutien_-_3_axes.pdf

Important : L'U2P, associant le MEDEF et la CPME, vient de d'écrire à tous les maires et président(e)s de COM COM, pour demander une exonération de différents taxes locales pour les entreprises (CFE, Taxe Locale sur les Publicités Extérieures, Taxe de Séjour, le Droit de terrasse, Droit de place sur les marchés, ...). Voir article 1 de la circulaire

INFORMATION
CAPEB
CNATP
CGAD
CNAMS
UNAPL

Pour le territoire de la communauté d'agglo FOIX VARILHES

5. Bénéfice du fonds de solidarité par les gérants minoritaires titulaire d'un contrat de travail à temps complet

La DGFIP qui est en charge du versement de l'aide attribuée dans le cadre du Fonds de solidarité confirme à l'U2P que **les gérants minoritaires de SARL titulaires d'un contrat de travail à temps plein peuvent bénéficier du Fonds de solidarité**, sous réserve de réunir les autres conditions d'attribution de l'aide.

Retrouvez les différentes modalités de fonctionnement du fonds de solidarité avec les liens ci-dessous :

[FOND ETAT REGION](#)
[FOND REGION OCCITANIE](#)

Attention aux règles d'exclusion (octroi d'un PGE, CA 2019, baisse d'activité, Bénéfice dernier exercice clos, ...). Pour la part de l'ETAT et le complément Région, il faut effectuer les demandes sur les deux plateformes.

L'exclusion de ces dispositifs pour les gérants majoritaires et les présidents de SASU titulaires d'un contrat de travail, également exclus de l'activité partielle, reste un sujet de mobilisation majeur pour l'U2P.

INFORMATION
CAPEB
CNATP
CGAD
CNAMS
UNAPL

6. Reprendre l'activité ou pas ? les vraies questions que se posent les professionnels....

Lettre ouverte aux Médias de la CAPEB et de la CNATP

Mesdames les Rédactrices, Messieurs les Rédacteurs,

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Afin de vous éclairer sur la situation exacte des entreprises du BTP de notre département, nous avons souhaité partager avec vous les résultats de notre enquête, clôturée le mercredi 22 avril.

Aujourd'hui, il y a ceux qui continuent leur activité, ceux qui l'ont arrêtée, l'ont reprise ou ceux qui envisagent de la faire et ceux qui sont toujours arrêtés.

Quel que soit la situation dans laquelle se trouve la cheffe ou le chef d'entreprise, ils se posent tous la question et leur décision repose le plus souvent sur des choix contraints plutôt qu'une stratégie choisie et partagée.

Dans tous les cas, nos organisations professionnelles ne se permettront pas d'orienter leur décision, de trancher aveuglement entre l'humain et l'économique et surtout de ne pas faire **oublier les responsabilités qui pèsent sur leur seules épaules.**

Comme nous le disons depuis le début de cette crise aux donneurs de leçons, il y a VOULOIR et POUVOIR ! et le seul qui décidera doit être celui qui devra demain en assumer les conséquences : LE CHEF D'ENTREPRISE

Dans ce contexte, il est primordial de rappeler trois aspects du problème :

- Quelle est réellement la situation aujourd'hui : une enquête que nous avons réalisée auprès de 714 entreprises du BTP de notre territoire apporte des réponses que deux ou trois témoignages pris en abstraction des grandes tendances ne peuvent pas objectivement résumer.
- Quelles sont les éléments pris en compte par les professionnels pour prendre la décision de stopper ou de poursuivre leur activité, sachant qu'il s'agit, le plus souvent, de celle qui leur paraît la moins pire plutôt que la meilleure !
- Prendre en compte ces éléments objectifs pour faire évoluer et adapter les mesures de soutien et les moyens de sécurité sanitaire aux contraintes et aux difficultés réelles des entreprises plutôt de les rassurer par des dispositifs dont la très grande majorité des entreprises n'ont pas vu la couleur et de les encourager à une reprise dont ils seront demain les seuls à en assumer la responsabilité sanitaire et économique.

Les résultats de l'étude que vous trouverez annexés à cette lettre ouverte nous donnent quelques éléments intéressants sur la situation, les problèmes rencontrés et les attentes des entreprises du secteur.

Nous avons volontairement séparés certains résultats suivant deux typologies d'entreprise :

- Sans salariés (35% des entreprises qui ont répondu)
- Avec salariés (65% des entreprises qui ont répondu)

Cette enquête s'étant déroulée sur une dizaine de jours, les chiffres ont bien sûr évolué, mais les grandes tendances restent très largement le reflet de la réalité.

A. Réponses des entreprises sans salariés

Assurez-vous les travaux de dépannages ou d'urgence ?

Oui ou partiellement	62 %
Non	20 %
Sans objet pour mon activité	18 %

Assurez-vous les autres travaux ?

Oui normalement	03 %
En sélectionnant les chantiers/ aux risques	42 %
Suspension totale d'activité	55 %

Pour les entreprises sans salariés 97 % ont arrêté ou réduit l'activité aux travaux d'urgence ou ne représentant aucun risque (seul sur le chantier)

Les raisons de la suspension de vos travaux :

Plusieurs réponses étaient possibles à cette question. Dans l'ordre d'importance, les trois premières raisons de la suspension des travaux sont :

A la demande de mes clients ou maître d'œuvre	30 %
Défaut et problèmes d'approvisionnement	28 %
Ne souhaite pas s'exposer aux risques	23 %

*Attention, les % sont sur la base des **réponses** et non du % d'entreprise ayant coché. Ainsi 30 % des réponse veut dire en fait que 187 entreprises sur 250 ont coché cette réponse, soit 75 %*

Impact sur le chiffre d'affaire

Baisse de plus de 50 %	68 %
Aucun impact, CA stable	04 %

Pour les entreprises sans salariés, les raisons de suspensions des travaux sont généralement multiples, 2.5 raisons en moyenne par entreprise. Les deux tiers des réponses correspondent à des contraintes externes (Fermeture des chantiers par les particuliers ou les maîtres d'œuvre, approvisionnement, etc...). Elles sont 68 % à connaître une baisse de plus de 50 % de leur CA et 83 % pour des baisses supérieures à 40 %.

B. Réponses des entreprises avec salariés

Assurez-vous les travaux de dépannages ou d'urgence ?

Oui ou partiellement	53 %
Non	17 %
Sans objet pour mon activité	30 %

Assurez-vous les autres travaux ?

Oui normalement	02 %
En sélectionnant les chantiers/ aux risques	37 %
Suspension totale d'activité	61 %

Pour les entreprises avec salariés, 98 % ont arrêté ou réduit l'activité aux travaux d'urgence ou ne représentant aucun risque. Cela dit, les entreprises avec salarié sont plus nombreuses en arrêt total

d'activité. De plus, les responsabilités étant plus importantes, ce sont souvent les dirigeants qui poursuivent seuls l'activité pour les travaux sans trop de risque ou d'urgence.

Les raisons de la suspension de vos travaux :

Plusieurs réponses étaient possibles à cette question. Dans l'ordre d'importance, les trois premières raisons de la suspension des travaux sont :

A la demande de mes clients ou maître d'œuvre	25 %
Ne souhaite pas exposer ses salariés aux risques	25 %
Défaut et problèmes d'approvisionnement	24 %

Attention, les % sont sur la base des réponses et non du % d'entreprise ayant coché. Ainsi 25 % des réponses veut dire en fait que 398 entreprises sur 464 ont coché cette réponse, soit 86 %

Impact sur le chiffre d'affaire

Baisse de plus de 50 %	68 %
Aucun impact, CA stable	04 %

Pour les entreprises avec salariés, les raisons de suspensions des travaux sont généralement multiples, 3.4 raisons en moyenne par entreprise . plus de la moitié des réponses correspondent à des contraintes externes (Fermeture des chantiers par les particuliers ou les maîtres d'œuvre, approvisionnement, etc...). Elles sont 61 % à connaître une baisse de plus de 50 % de leur CA et 80 % pour des baisses supérieures à 40 %.

C. Réponses pour toutes les entreprises

Disposez-vous des moyens individuels de protection (masques, gants, gel hydroalcoolique, ...) ?

Non ou insuffisamment	86 %
-----------------------	------

Envisagez-vous de reprendre l'activité ?

Non pour diverses raisons (voir détail dans l'étude)	66 %
--	------

Aujourd'hui, elles sont un peu plus nombreuses à envisager une reprise d'activité (estimation entre 40 à 50 %). Mais le constat est qu'il reste de nombreux freins à lever et notamment pour les marchés privés (qui représentent 70% du CA des entreprises du BTP) un nombre important de particuliers qui restent réticents à ouvrir leur porte. Plus largement, les approvisionnement restent une préoccupation majeure et constante pour l'ensemble des entreprises. L'application des règles de sécurité sanitaire représentent pour une grande majorité un véritable casse-tête, qu'ils considèrent tous comme un vrai prise de risque.

Les entreprises enquêtées sont toutes en entreprise individuelle ou sous forme sociétale et de régime social et fiscal de droit commun (714 réponses sur un effectif d'environ 1350 établissements).

[Voir l'étude complète](#)

Beaucoup d'entreprises jugent également très compliqué, voire impossible, de respecter à la lettre les recommandations du guide des préconisations de sécurité sanitaire sur les chantiers du BTP, sans parler des pertes de productivité journalière que ces mesures représentent. On estime ce coût journalier supplémentaire entre 50 à 80 € par salarié. Aujourd'hui, personne ne dit qui prendra en charge ce supplément.

Les cheffes et chefs d'entreprises du secteur commencent aussi à se rendre compte que les mesures

de soutien économique reposent pour l'essentiel sur les report de charges, de cotisation ou de prêt de trésorerie qu'il faudra assumer dans un proche avenir. Ils craignent, à juste titre, de ne pas être en mesure d'absorber ces dépenses dans les recettes futures et que le retard pris ne sera pas rattrapable pendant longtemps.

En effet, comment une entreprise qui n'aura pu produire que 70 ou 80 % de son exercice, pourra-t-elle assumer tous ces reports et ces trésorerie différée ? quels sera également la consommation des ménages, la capacité de l'état et des collectivités à générer des investissements susceptibles de digérer cette crise, le rythme de la reprise de la croissance ? le déconfinement entrainera-t-il, comme de nombreux spécialistes le redoutent, un rebond de la pandémie, nous renvoyant à de nouvelles périodes de confinement ou de restriction ? qui demain va payer la note fiscale de la dette ?

Voilà les vraies questions que nos collègues et nos organisations professionnelles se posent.

Nous ne reprochons à personnes de ne pas connaître la réponse à ces questions, mais nous reprochons à tous les donneurs de leçons de demander aux entreprises de s'engager dans un avenir pour le moins obscur, comme si on leur avait donné les réponses !

Mettre une entreprise en sommeil exige nécessairement le gel des dépenses, des cotisations et des charges. Ne somme nous pas en train de marcher sur un pont qui finirait dans le vide ? Nous comprenons que cette situation ne peut pas durer non plus très longtemps, mais nous refusons que l'on nous mente. Et si nous devons continuer à avancer en prenant collectivement, sanitairesment et économiquement des risques, que les chefs d'entreprises ne soient pas les seuls à en porter les responsabilités et à en assumer les conséquences.

Vincent PEREZ, Président de la CAPEB et de l'U2P de l'Ariège

Christian MASSAT, Président de la CNATP

Contact presse : Pascal CHARIERAS, secrétaire général des organisations professionnelles de l'artisanat et des professions libérales.

Aidez-nous à vous aider, rejoignez le premier réseau d'entreprise de l'Ariège et de France

Cliquez sur le lien qui correspond à votre activité

[BÂTIMENT](#)

[TRAVAUX PUBLICS ET PAYSAGE](#)

[ALIMENTAIRE](#)

[SERVICES ET FABRICATION](#)

[PROFESSIONS LIBERALES](#)

PLUS FORTS, ENSEMBLE

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Celles-ci seront autorisées sur attestation uniquement pour :

- *Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible*
- *Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés*
- *Se rendre auprès d'un professionnel de santé*
- *Se déplacer pour la garde de ses enfants et soutenir les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières*
- *Sortir ses animaux à proximité de votre domicile*
- *Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement*

Toute infraction à ces règles sera sanctionnée.

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- *Je reste chez moi*
- *Se laver les mains régulièrement.*
- *Tousser ou éternuer dans son coude.*
- *Utiliser des mouchoirs à usage unique.*
- *Se saluer, ne pas se serrer la main et éviter les embrassades.*

**Un numéro vert répond en permanence à vos questions,
24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000**



INGRÉDIENTS pour 6 personnes

- 3 pommes de terre
- 6 poireaux
- 3 carottes
- 2 courgettes
- 2 tomates
- 3 gousses d'ail
- 3 noisettes de beurre
- 3 cuillères à soupe de curry en poudre
- 25 cl de crème liquide
- Sel et poivre (moulin)

Crème de légumes au curry

Epluchez et coupez les légumes en morceaux.

Faites fondre les noisettes de beurre dans une casserole et faites-y revenir les légumes 2 - 3 minutes.

Couvrez les légumes d'eau, saupoudrez de sel, poivre et du curry puis laissez cuire 30 minutes.

Une fois les légumes cuits, ajoutez la crème et mixez le tout.

Astuces : servir avec quelques croutons et lardons poêlés, deux ou trois feuilles de persil pour la couleur !

Petite récréation

Le tam-tam de détresse

Dans la brousse épaisse, loin de toute civilisation, un sorcier se démène sur son tam-tam :

- Qu'est-ce qui se passe ? lui demande un explorateur ami.
- Nous n'avons pas d'eau depuis longtemps, explique le sorcier, moi lancer appel détresse !
- Et toi puissance du ciel t'entendre et faire tomber la pluie ?
- Non, non, moi appeler plombier !

